L'HEBDO QUI CLIC

N°357

Hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre

Directeur de publication : Pierre LEBAS
119 Cours de la République 76600 LE HAVRE – cgtlehavre.fr - 02 35 25 39 75

cgtlehavre.fr la cgt LE HAVRE

182

Nouveaux syndiqués Depuis le 1er janvier 2013

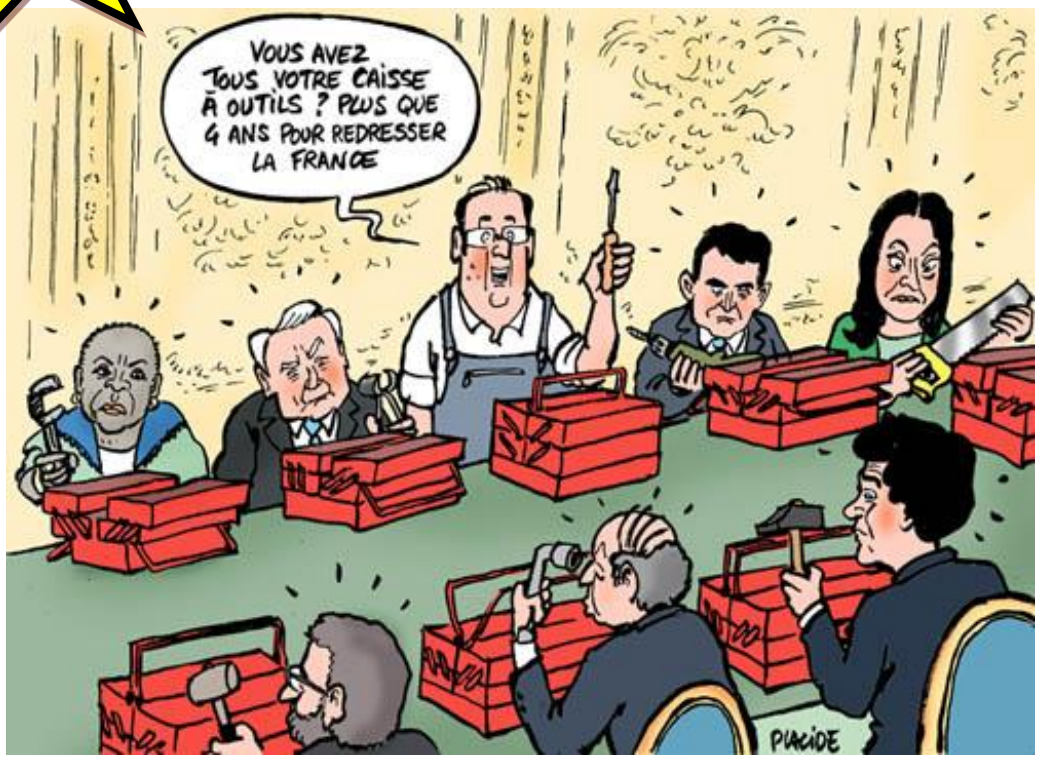

Au sommaire du 17 mai 2013 :

- Commission Exécutive de mai / Convocation : Page 2
- Hommage à Léon Lioust / Intervention de P. Lebas du 07 mai : Page 3
- Articles paru dans la presse : Page 4
- Caravane de solidarité avec le peuple Sahraoui / Lettre d'info : Pages 5 et 6
- Lettre ouverte du Président du Conseil de Prud'hommes du Havre à Mme Troallic : Pages 7 et 8
- Lettre de F. Hollande à T. Lepaon : Pages 9 et 10
- Compte Rendu de la rencontre CGT-Ayrault / Lettre aux organisations CGT : Page 11
- Article paru dans le 7 jours Filpac / Ou va la CFDT ? : Pages 12 et 13
- Rassemblement Assemblée nationale 16 mai 2013 / Discours de Thierry LEPAON : Pages 14 et 15
- Amnistie Sociale / Article paru dans l'Huma dimanche : Pages 16 et 17
- L'agenda revendicatif de mai : Page 18
- Le programme du collectif culturel de l'UL 2013 : Pages 19 et 20
- Le programme de formation syndicale de l'UL 2013 : Pages 21 et 22
- L'hebdo pratic' : Pages 23 et 24

Union des syndicats CGT du Havre - Cercle Franklin
119 cours de la République
76600 le Havre

Secrétariat : du lundi au vendredi
De 9 h à 12 h et 14 h à 17 h

Le Havre, le 14 mai 2013

Aux membres de la Commission Exécutive

Chers Camarades,

Notre prochaine Commission Exécutive aura lieu le

Mardi 21 mai à 9 h00

ORDRE DU JOUR :

- Actualité sociale et revendicative,
- Bilan trésorerie,
- Point sur l'organisation du Comité Général
- Commission « culturel »
  - Bilan du Salon des Artistes Ouvriers,
  - Point sur Relais de Franklin,
  - Point sur la Fête de la Musique.

Après la CE, à 11h30, nous vous invitons à un rassemblement SURPRISE pro amnistie sociale. Votre présence est indispensable pour nous faire entendre.

A 14h30, un conseiller COEXCO dispense une information sur les méfaits de l'Accord National Interprofessionnel. Venez nombreux.

Fraternellement,

Les Secrétaires Généraux de l'Union des Syndicats CGT du Havre,

Jacques RICHER - Reynald KUBECKI

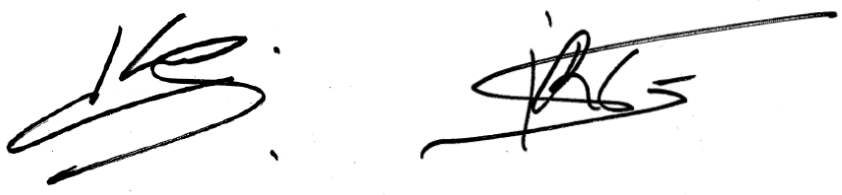

Union des Syndicats CGT du Havre – Cercle Franklin
Tél. : 02.35.25.39.75 – Fax : 02.35.24.47.03 – E.mail : cgtlehavre@orange.fr

HOMMAGE A LEON LIOUST. INTERVENTION DE PIERRE LEBAS.

Nous sommes réunis ce soir pour commémorer la capitulation nazie du 8 mai 1945 et rendre hommage à notre Camarade **LEON LIOUST**.

Certains pourraient être étonnés de l'intervention de la CGT à cette commémoration mais après avoir sollicité l'ARAC et le Comité du Souvenir, nous avons pris cette décision pour marquer notre devoir de mémoire et dans la perspective de l'organisation d'un parcours ouvrier dans un contexte où l'extrême droite sort de l'ombre.

LEON LIOUST, militant CGT à la TRANSAT, a dès septembre 1940, organisé avec d'autres militants, la résistance à l'occupant nazie et à ses collaborateurs.

Arrêté le 17 avril 1941 avec **JOSEPH MADEC** après avoir coupé le câble téléphonique des allemands, il est fusillé le 14 octobre 1941.

Aujourd'hui, la lutte de LEON LIOUST et de ses camarades se poursuit. Les militants CGT continuent leur combat pour la paix, la liberté et la justice sociale sous d'autres formes avec d'autres sanctions.

Beaucoup sont pénalisés dans leur travail et leur rémunération, d'autres sont licenciés, certains sont condamnés à de la prison avec sursis et des années d'inéligibilité pour avoir lancé des œufs sur une sous-préfecture dans le cadre de la bataille contre l'accord interprofessionnel et du projet de la loi scélérate qui en découle et qui va pénaliser tous les salariés.

D'autres sont poursuivis avec acharnement comme les **GOOD YEARS** ou les militants de la **VERRERIE TOURRES et les cinq de ROANNE** convoqués pour donner leur ADN comme des délinquants.

Le gouvernement préfère faire des cadeaux et passer de la pommade dans le dos du patronat plutôt que de faire une loi d'amnistie sociale qui aurait concernée bon nombre des militants CGT qui luttent tous les jours contre les capitalistes qui licencient à tour de bras, qui dégradent les conditions de vie et de travail, qui allongent la durée du temps de travail et de cotisations retraites avec la bénédiction de l'Europe de ses technocrates et des gouvernements français, grec, espagnol, portugais notamment.

Oui, la lutte de LEON LIOUST et de ses camarades était juste et porteuse d'avenir, tout comme celle des militants CGT d'aujourd'hui, qu'ils soient du **GPMH**, de **GOOD YEARS**, de **PETROPLUS** ou de **FRALIB**, nous devons continuer d'exiger la nationalisation de PETROPLUS et la reprise de la marque **ELEPHANT** pour permettre le redémarrage de l'usine de **GEMENOS**.

Par respect pour LEON LIOUST et ses camarades, n'en déplaise au patronat, au gouvernement et à leurs valets, **ON LACHE RIEN !**

ARTICLE PARU DANS LE HAVRE LIBRE LE 17 MAI 2013

« Nos missions menacées »

Douanes. Les syndicats havrais des douanes étaient réunis hier en prévision d'états généraux nationaux sur l'avenir de la profession.

En présence d'élus locaux, l'ensemble des syndicats représentant les fonctionnaires de la direction régionale des douanes du Havre s'est réuni hier matin dans le cadre d'états généraux, au cercle Franklin. Comme dans d'autres villes de France cette semaine, en préparation d'états généraux nationaux le 18 septembre à Paris, des salariés ont évoqué leurs craintes pour l'avenir de la profession, confrontée aux restrictions budgétaires et à la modernisation (dématérialisation, informatisation...). « *En 2000, Le Havre comptait plus de 500 douaniers. Nous sommes moins de 400 aujourd'hui. Mais au-delà de ces suppressions d'effectifs, qui vont se poursuivre, ce sont certaines de nos missions que l'on veut nous retirer, comme dans le domaine des contrôles aux frontières* », souligne l'intersyndicale. La mise en place d'un projet stratégique de la douane pour 2018 inquiète aussi. « *On va nous dire qu'avec moins de moyens, on va faire mieux en les concentrant, par exemple pour nos missions fiscales* », fustige un délégué. Dénonçant la disparition de nombreux bureaux en Normandie depuis une dizaine d'années, les syndicalistes estiment que la situation nuit à la proximité avec le public d'une administration qui est à son service, qui a rôle de conseil.

CGT, CFDT, CFTC, Solidaires, Unsa et FO étaient réunis hier
(Photo Christian Cariat)

Ailleurs, dans la lutte contre la fraude, « *moins de moyens, c'est aussi moins de contrôles* », critiquent-ils, en songeant par exemple à la protection sanitaire du consommateur. Outil du ciblage des conteneurs, le scanner Sycoscan doit cesser toute activité le 24 mai, au profit d'un scanner mobile qu'ils jugent moins performant.

ARTICLE PARU DANS INFOS LUTTES 31

61ème Salon des Artistes Ouvriers.

Organisé par l'union des Syndicats CGT du Havre

Du 05 avril au 02 mai 2013, à la Salle des Fêtes Franklin

Exposition peintures et sculptures ouverte à tous les artistes amateurs salariés, privés d'emploi ou retraités

Le 2 mai à 18h00 a eu lieu la remise des prix.

Caravane de Solidarité avec le peuple sahraoui

La caravane a été décidée à l'initiative de l'AARASD et organisée par le CE des Cheminots de Normandie. Partie du Mans le 5 mai, elle est passée par Argentan, Caen au Mémorial, Deauville, Honfleur, pour arriver samedi 12 mai à Gonfreville.

Nous sommes allés au devant des marcheurs qui traversaient le pont de Normandie

Nous les avons accompagnés à la réception que donnait la municipalité d'Harfleur

Nous nous sommes rendus, à l'invitation de la ville de Gonfreville à l'accueil qui leur a été fait en mairie.

Une quinzaine de membres de l'association ont participé à ces divers événements où l'émotion se mêlait à l'enthousiasme des participants.

association des amis
de la république arabe
sahraouie democratique
comité de la sarthe
DANS LES PRISONS MAROCAINES
POUR UN MÉCANISME INTERNATIONAL DE SURVEILLANCE
DROITS HUMAINS AU SAHARA OCCIDENTAL

PAIN Jean Philippe

Président CGT du Conseil des Prud'hommes du Havre.

LETTRE OUVERTE A MADAME TROALLIC – DEPUTEE.

Madame la Députée,

Le 6 mai 2012, François Hollande a été élu président de la République Française. Le changement disait-il était maintenant. Force est de constater que changement il n'y a point, notamment pour les salariés, les privés d'emploi, les retraités.

A la CGT havraise, nous étions très pessimistes et nous avions raison, les décisions en faveur du patronat prises depuis un an nous ont confortés dans nos analyses. Même si le 6 mai 2012, l'essentiel pour le peuple de Gauche était le départ de Sarkozy.

Nos craintes se sont rapidement vérifiées, quand le Premier Ministre et neuf de ses ministres sont allés visiter Laurence Parisot aux Journées d'été du Medef, pour les salariés, neuf ministres étaient en trop dans le décor ludique de ces journées d'été. C'était là, le premier signe d'allégeance du gouvernement socialiste envers le patronat.

Le second signe est arrivé rapidement quand un quarteron de patrons friqués appelé « pigeons » a menacé de quitter la France, Bercy s'est empressé de leur offrir 900 millions d'euros, s'ajoutant aux 20 milliards d'euros déjà donnés au Medef de Laurence Parisot.

Quant aux salariés, retraités, privés d'emploi, rien, des taxes et impôts supplémentaires abaissant leur pouvoir d'achat, ainsi que leur moral. Une augmentation ridicule du Smic, voilà ce que les salariés ont obtenu, c'est-à-dire rien…

Je suis Conseiller Prud'homme au CPH du Havre depuis 1975 et président du dit Conseil depuis 1995 en parité avec le Medef havrais. Depuis 2002 et l'arrivée au pouvoir de la droite, le code du travail a été démantelé par les gouvernements qui se sont succédés, l'arrivée de Nicolas Sarkozy n'a fait qu'amplifier ce désastre pour les salariés.

La carte judiciaire réformée par Rachida Dati a permis la suppression de trois Conseils de Prud'hommes en Seine Maritime, Elbeuf, Fécamp, Bolbec, laissant ainsi bon nombre de justiciables au bord du chemin. Pour compléter, le gouvernement Fillon a retardé les élections prud'homales en 2015, pourquoi ? sans doute pour supprimer les Prud'hommes. Le Medef et le patronat en sont, sans aucun doute, les instigateurs.

Les élections prud'homales devaient se tenir en décembre 2013. De plus, vous devez savoir que le précédent gouvernement a imposé une taxe de 35 euros payée par les justiciables pour déposer plainte devant les tribunaux, ce qui pénalise les justiciables en les dissuadant de porter plainte.

J'en viens à la loi sur la sécurisation de l'emploi, signée par des syndicats minoritaires, que vous avez votée, sans doute, sans état d'âme, comme beaucoup de vos collègues, qui comme vous, ne sont pas issus de la classe ouvrière laborieuse mais de la fonction publique territoriale, vous-même étant rédacteur territorial.

Madame la Députée, par votre vote, vous avez ajouté de la misère à la misère, les électeurs ne vous ont pas élue pour casser le code du travail au seul profit du Medef et du patronat, supprimant les acquis sociaux durement gagnés par les salariés au prix de leur santé et parfois de leur sang.

Cette loi présentée par un ministre du travail habitué des ors de la République depuis plus de 30 ans, déconnecté du monde réel, se laissant abuser par des chiffres sur la représentativité syndicale, totalement faux, au préjudice de la CGT, sur la véritable audience des syndicats en France.

Concernant l'ANI, loi que vous avez votée, je vous recommande de prendre attache auprès de Gérard Filoche, inspecteur du travail retraité, membre de la direction de votre parti. Il pourra si vous lui demandez vous expliquez pourquoi la loi que vous avez votée est mauvaise pour les salariés, contrairement à ce que vous a raconté le ministre du travail.

Quelques exemples :

- L'acceptation du dessaisissement des Prud'hommes pour la qualification de la rupture du contrat de travail, l'accord décide qu'en cas de refus d'une mutation interne imposée, changement de poste ou de lieu de travail, le licenciement qui suivra ne sera pas pour motif économique mais pour motif personnel, ce sera de la faute du salarié. En quoi, Madame le Députée, trouvez-vous que c'est une avancée pour le salarié ?...
- L'acceptation une fois encore du dessaisissement des Prud'hommes pour la qualification de la rupture du contrat de travail, un salarié qui refuse la baisse de son salaire ou l'augmentation du temps de travail serait licencié pour motif économique. En votant cette loi, vous avez entériné l'augmentation du chômage qui va frapper les salariés et leurs familles.
- Autre recul, l'un des plus lourds de l'accord ANI, concerne les licenciements collectifs, l'employeur étant fondé à privilégier la compétence professionnelle, avant les charges de famille et l'ancienneté, avec tout l'arbitraire que cela amène dans les choix de l'employeur. Par votre vote, vous avez avalisé la limitation de saisie des Prud'hommes à 2 ans pour les licenciements, 3 ans pour les salaires, actuellement le délai de prescription est de 5 ans. Ce n'est pas de la sécurisation de l'emploi, cela s'appelle de la régression.

Madame la Députée, quand vous serez battue aux prochaines élections législatives, vous garderez vos indemnités parlementaires pendant cinq années. Les salariés n'oublieront pas de vous rappeler votre responsabilité dans l'application d'une loi dictée par le Medef et signée par des syndicats minoritaires, qui a envoyé des milliers de familles dans la pauvreté.

Moi, Président CGT du Conseil de Prud'hommes du Havre, accuse le gouvernement Ayrault, et les députés et sénateurs de la majorité en place de soutenir le Medef, le patronat et ses obligés, les syndicats minoritaires, de détruire par la loi dite ANI le code du travail et les avantages sociaux acquis par les luttes des femmes et des hommes de ce pays au prix de leur sueur, de leur courage, parfois de leur sang face à la répression patronale et aujourd'hui gouvernementale.

PAIN Jean Philippe

Président CGT du Conseil des Prud'hommes du Havre.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, le

06 MAI 2013

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez souhaité me faire part, par un courrier du 26 avril dernier rendu public, des attentes et des préoccupations de votre organisation.

Je n'ai jamais caché, avant l'élection présidentielle, que la situation du pays sur le plan industriel et productif, appelait un vigoureux redressement. La persistance de la crise a rendu plus exigeant cet effort. Les Français en ont une claire conscience. En outre, la maîtrise de notre endettement public est à la fois un enjeu de souveraineté mais aussi le moyen de retrouver des marges de manœuvre pour préparer l'avenir.

Dans le même temps, j'ai lancé la bataille pour l'emploi notamment pour répondre aux jeunes, dont vous signalez à juste titre les difficultés.

C'est ainsi qu'ont été très rapidement mis en œuvre le contrat de génération, les emplois d'avenir tandis que le potentiel de contrats aidés a été accru de 120 000.

Les moyens de Pôle emploi ont été augmentés à hauteur de deux fois 2000 emplois, dont 400 seront affectés aux quartiers populaires. Parallèlement, le gouvernement encourage fortement le développement des PME, grâce à la nouvelle Banque publique d'investissement. Et entend mener dans le cadre de la conférence sur l'industrie une stratégie de filières, à laquelle la CGT est attachée.

.../...

Vous évoquez par ailleurs l'ANI du 11 janvier, et sa transcription législative, en cours au Parlement. Je sais votre désaccord. Il ne doit pas nous empêcher de poursuivre les négociations en cours sur la qualité du travail.

Vous concluez par une référence à l'appel de la Conférence européenne des syndicats. Je souscris au principe d'une politique européenne davantage tournée vers la croissance et la solidarité. Depuis un an c'est le sens de mon action. Et je constate que le climat en Europe est en train de changer face aux risques provoqués par les politiques d'austérité.

Dans la période que traverse notre pays, l'essentiel réside dans la capacité des acteurs à conduire un dialogue de qualité, susceptible de déboucher sur des solutions durables. Je ne doute pas que la CGT saura s'investir avec exigence lors de la nouvelle conférence sociale qui se déroulera en juin prochain.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement

François HOLLANDE

- **A l'ensemble des organisations**

Montreuil, le 15 mai 2013

Compte-rendu de la rencontre avec Jean-Marc AYRAULT du 13 mai 2013

Délégation CGT conduite par Thierry LEPAON accompagné de Marie-Laurence BERTRAND et Catherine NEDELEC

Préparation de la Conférence sociale : la CGT affiche ses exigences

Lundi 13 mai, le Premier Ministre a reçu tour à tour toutes les organisations syndicales afin de leur présenter les contours de la deuxième conférence sociale qui aura lieu les 20 et 21 juin prochains.

Après avoir jugé le bilan de la première conférence sociale substantiel et positif, le Premier Ministre a présenté les objectifs de la prochaine conférence sociale : dans un contexte économique et social dégradé, tracer une nouvelle feuille de route sociale, ouvrir d'autres chantiers qui soient utiles, notamment pour les salaires et l'emploi.

Le Premier Ministre a passé en revue les différents sujets qui pourraient faire l'objet de tables rondes : l'emploi et la formation professionnelle, la protection sociale, l'avenir et la conception des services publics et la question de la fonction publique, le redressement productif, la qualité de vie au travail, et une table ronde sur la dimension européenne sur les questions sociales.

Il a contesté la pression médiatique qui veut faire de la réforme des retraites le cœur de la Conférence sociale 2013, et s'est employé à rassurer sur le contexte et la méthode : personne ne nous oblige à engager cette réforme a-t-il indiqué, nous la déciderons par nous-mêmes, faisant implicitement référence aux contreparties exigées par la commission européenne au desserrement du calendrier sur la réduction des déficits publics.

Il a néanmoins enfermé le débat en le réduisant d'emblée à la présentation de différents scénarii possibles, sur lesquels le Gouvernement engagera une consultation, pour une décision à la fin de l'année.

La CGT a exprimé ses exigences.

Suite à cette présentation, la CGT a d'abord alerté sur l'impossibilité de mener une politique économique favorable aux salariés en l'absence de confiance sur les questions sociales. La Conférence sociale ne doit pas être un rituel mais constituer un engagement gouvernemental pluriannuel vis à vis des salariés en matière économique et sociale.

Il convient donc de mettre tous les sujets sur la table, d'identifier les mesures positives pour les salariés et s'inscrire dans une stratégie d'évaluation des mesures prises et de les rectifier si besoin.

La question de l'ANI a introduit une fracture dans le monde syndical qui tend à renvoyer dos à dos de façon caricaturale ceux qui considèreraient le travail comme un coût qu'il faudrait diminuer et ceux pour qui le travail est une richesse. La question du rapport entre le travail et le coût du capital se pose partout en Europe et nécessite un débat en grand sur le travail, sa place, sa rémunération, son rôle dans le redressement économique.

La CGT a demandé :

- De faire de la question du travail et de la répartition des richesses créées par le travail un sujet en soi,
- D'avoir une table ronde sur la question des salaires et du pouvoir d'achat dans le cadre d'une dynamique salariale, de sorte de ne pas laisser aux seules NAO dans les entreprises ou les branches le soin de définir la politique salariale en France,
- D'affronter la question du financement de la protection sociale dans son ensemble,
- Que les questions de l'emploi et de la formation professionnelle fassent l'objet de deux tables rondes séparées, de sorte de ne pas réduire la question de la formation professionnelle à un accompagnement de l'employabilité des salariés.

L'objectif de la CGT est de mettre la Conférence sociale au niveau et au diapason de toutes les préoccupations des salariés.

7 Jours Filpac CGT

n°27 -24 mars 2013

Directeur de publication : Marc Peyrade – Redaction : Jean Gersin (gersin@filpac-cgt.fr) Filpac CGT - tél. : 01 55 82 85 74 - filpac@filpac-cgt.fr - www.filpac-cgt.fr

Où va la CFDT ?

La CFDT vient de signer l'accord de désindexation des retraites complémentaires Agirc Arrco revendiquée par le Medef. Elle ouvre ainsi la porte à une nouvelle attaque contre le régime général des retraites. Elle partage avec le Medef la rédaction de l'accord de la flexibilité du contrat de travail, que les parlementaires vont examiner début avril. La ligne de la CFDT s'inscrit donc dans la durée.

Analyser la trajectoire de la CFDT suppose donc d'en saisir la cohérence. La question ne se résume pas de savoir si avec elle s'établit une petite fracture ou une fracture majeure. Réaffirmer une unité de principe relève de l'angélisme et surtout de l'inefficacité. Car la CFDT veut enjamber ce qu'elle considère être le cadavre de la lutte des classes, pour se livrer à un partenariat syndical avec le patronat.

Les syndicats de la Filpac CGT, et de bien d'autres fédérations et unions départementales, pratiquent souvent l'unité avec leurs homologues de la CFDT dans les entreprises et les localités. Il s'agit d'élaborer un mode d'emploi, qui exclut l'intimidation physique (*« C'est à moi que tu causes sur ce ton ? »*) et ne se contente pas de réaffirmer les grands principes d'une unité abstraite. Pour finalement parler de l'unité dans les conditions concrètes du moment. Décryptage.

Une convergence de fond avec le Medef, préparée ces 3 dernières années

Notre référence est publique : il s'agit du document de juin 2011, intitulé **« Approche de la compétitivité française »**.

« **Approche de la compétitivité française** » a été élaboré sous Sarkozy, entre avril 2010 et mai 2011 par un groupe de travail paritaire composé de représentants de quatre organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO) et des organisations d'employeurs (CGPME, MEDEF, UPA). Il a été approuvé en mai 2011 par trois organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC) et les organisations d'employeurs (CGPME, MEDEF, UPA).

Sous le titre : « Compétitivité : dépasser les approches idéologiques », une ***Déclaration commune - Délibération sur la politique économique et industrielle*** accompagnait le volumineux document commun de 80 pages.

C'est sur cette déclaration commune que nous nous appuyons, sachant que tout le document a été rédigé dans la même veine.

Une négation de la crise économique

La crise économique relève de l'évidence pour les militants de la CGT et pour nombre de salariés. Pas pour la CFDT. Elle n'y voit pas du tout la manifestation des contradictions majeures du système capitaliste. A l'inverse, elle substitut à cette vision que naguère elle partageait une autre lecture :

> « Malgré plusieurs décennies de difficultés économiques et sociales, la compétitivité n'a jamais réussi à s'imposer comme un sujet essentiel dans le débat public. Des approches simplistes - voire caricaturales - de la compétitivité se sont développées : pour les uns, le coût du travail est la cause unique de tous nos maux ; pour les autres, ce sont les actionnaires et leur vision à court terme. Résultat : des polémiques stériles qui empêchent de faire avancer la réflexion et l'action économiques. »

Dépasser les polémiques stériles avec le Medef revient à abandonner toute critique économique et sociale indépendante pour rallier un point de vue commun : **si crise il y a, c'est celle de la compétitivité.** Donc, la CFDT se moule dans **le rôle du « partenaire social »** pour gagner la bataille à ses yeux majeure de la compétitivité.

« Parce qu'elle est l'un des fondements de la prospérité, la compétitivité est l'affaire de tous. Ses enjeux devraient être discutés plus largement qu'aujourd'hui pour dépasser les clivages idéologiques et trouver un consensus sur lequel bâtir une politique économique de long terme.
En tout état de cause, la mise en oeuvre des priorités que nous avons identifiées suppose que **les partenaires sociaux jouent pleinement leur rôle de régulation sociale autonome** et que leur **responsabilité contractuelle** soit respectée par les pouvoirs publics dans le domaine économique comme dans le domaine social. »

La CFDT vient dans ces dernières lignes de livrer le code de son comportement : partenaire social, responsabilité contractuelle, adresse commune Medef CFDT aux pouvoirs publics. CQFD.

Un ralliement au leadership patronal

Ramener la crise économique du système à une question d'efficacité de la concurrence entre entreprises conduit forcément la CFDT à admettre que le seul leadership possible est celui des propriétaires des capitaux. Ce qu'elle ne manque pas de revendiquer sous une forme spectaculaire :

« Le dynamisme entrepreneurial
La France fait désormais preuve d'un grand dynamisme entrepreneurial, comme en atteste le nombre de créations d'entreprise. Mais les PME françaises continuent à avoir du mal à grandir. C'est pourquoi elles ont besoin de moyens pour investir davantage et accroître leurs dépenses de recherche, qui reposent très massivement sur leurs financements propres, et d'abord sur leurs marges. »

La déconstruction du système social comme priorité commune Medef CFDT !

Puisque la CFDT appuie la démarche « entrepreneuriale » du Medef, elle se met au service de la baisse du coût du travail, utile au « choc de compétitivité ».

« C'est dans cette perspective que se pose la question de la structure des **prélèvements obligatoires,** qui pèsent en France plus qu'ailleurs sur les facteurs de production, et en particulier sur le travail. Un des enjeux est de penser une fiscalité de croissance, qui favorise notamment le développement d'activités sur le territoire. **Un vrai débat sur les modes de financement de la protection sociale est également à engager**. Une réflexion approfondie et globale sur une nouvelle répartition entre ce qui doit être payé par la solidarité nationale (l'impôt) et ce qui doit être pris en charge par la solidarité professionnelle (les cotisations sociales), constituerait sans doute une méthode à explorer. »

Vont apparaître maintenant les convergences Medef CFDT sur ce que le gouvernement va appeler la réforme du régime général de sécurité social, s'agissant notamment des retraites. Le Medef, dès sa création, exigeait un régime par points. **La CFDT aussi.**

L'unité mode d'emploi

L'objectif syndical n'est pas dans ce cas de « plumer la volaille », de récupérer les plumes perdues par une CFDT immergée dans la collaboration. Il s'agit à l'inverse de débattre et clarifier les véritables objectifs revendicatifs, conformes aux intérêts des salariés. Et ce dans une phase délicate, car le patronat dispose d'une arme dissuasive, le chômage de masse doublé d'une précarité en expansion.

- S'il convient de préserver l'unité avec les syndicats de la CFDT, la base revendicative de cette unité doit être soumise aux salariés.
- Avec les militants et adhérents de la CFDT, le débat doit s'instaurer de façon permanente. Non pour faire de l'orientation nationale de la CFDT un préalable, mais pour approfondir les confrontations d'idées.
- Pour cela, l'information aux salariés sur les négociations nationales en cours, ANI emploi, accord Agirc Arrco, perspective des retraites et de la protection sociale, doit être produite de façon rigoureuse.

La seule différence entre la politique de Sarkozy et celle de Hollande, c'est l'approbation systématique par la CFDT des objectifs du patronat relayés par le gouvernement. Raison de plus pour nouer le dialogue avec les syndicats CFDT disponibles. C'est une tâche syndicale majeure.

Rassemblement Assemblée nationale 16 mai 2013
Discours de Thierry LEPAON, Secrétaire général de la CGT

Mes chers Camarades,

Nous voici réunis autour de nos camarades de luttes et devant la représentation nationale, comme d'autres camarades le sont en d'autres endroits dans les départements. C'est l'expression de notre solidarité, de notre fraternité de combat, de notre volonté et de nos exigences de syndicalistes.

Nous avons entendu vos témoignages.

Nous sommes ici ensemble mais nous pensons aussi très fort à celles et ceux qui sont loin aujourd'hui, à vos conjoints, à vos enfants, votre famille proche, celles et ceux qui ont vécu avec vous cette épreuve. Vous avez toutes et tous été meurtris dans votre chair, blessés et offensés.

Nous voulons simplement vivre, travailler, défendre les droits pour nous et nos semblables et une machine implacable nous broie et quelquefois déchire nos vies.

L'expression de notre solidarité est d'abord une réaction humaine et la conséquence d'un sentiment d'injustice. La loi est dure pour les salariés. En revanche, elle est bien douce pour le patronat en général et les patrons les plus indélicats en particulier. Elle est impitoyable pour celles et ceux qui défendent leur emploi et leurs droits, elle est bien indulgence pour celles et ceux qui dissimulent leur fortune, utilisent abondamment le droit pour mieux le contourner.

Des lois sont votées, quelquefois avec des procédures expéditives, pour imposer encore plus de flexibilité aux salariés, sécuriser les employeurs et distribuer 20 milliards de crédit d'impôt aux entreprises, par exemple.

A l'inverse, les salariés attendent toujours une loi pour imposer une reprise des sites en cas de repreneur crédible, d'autres rapports donneurs d'ordres sous-traitants, l'interdiction les licenciements boursiers, arrêter l'évasion fiscale, le moins-disant social. Ils attendent aussi une loi d'amnistie sociale.

Le rapprochement de ces faits, en ce lieu, révoltent nos consciences. Notre solidarité est cependant beaucoup plus qu'une réaction morale.

Nous sommes soudés et liés depuis le début puisque l'action de nos camarades s'exerçait dans un cadre collectif. Ce n'est pas en leur nom propre qu'ils agissaient mais pour répondre à une décision prise en commun. Ce n'est pas pour eux-mêmes qu'ils agissaient mais pour défendre le bien commun. C'est pourquoi les condamner, c'est nous condamner. Les rejeter une seconde fois en refusant l'amnistie sociale, c'est nous rejeter. Les traiter comme des délinquants, c'est nous insulter. Toucher à un adhérent, un élu, un dirigeant de la CGT, c'est toucher à toute la CGT.

D'ailleurs, en France et dans d'autres pays, le seul droit à l'organisation collective contesté et jamais définitivement acquis, c'est le droit syndical. Les différents ordres professionnels, les organisations patronales et d'entreprise sont bienvenus et souvent souhaités par les pouvoirs, mais le droit syndical est juste toléré et toujours à défendre.

Une loi d'amnistie sociale est donc une exigence syndicale. C'est notre exigence et cela a été rappelé de nombreuses fois lors de notre congrès confédéral. La refuser serait un signe désastreux envoyé au monde du travail.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, celles et ceux que vous refuseriez d'amnistier sont justement celles et ceux qui défendaient l'emploi, leur entreprise.

Si vous affirmez que l'emploi est votre priorité, alors amnistiez celles et ceux qui ont défendu leur emploi.

Si l'expression « redressement productif » a un sens et apparaît même dans le titre « Ministère du redressement productif », alors amnistiez celles et ceux qui luttent pour travailler, produire, créer de la richesse, redresser le pays.

Si vous prétendez vouloir défendre la protection sociale, alors amnistiez celles et ceux qui se sont battus pour les droits à la retraite et à la santé.

Toutes les périodes de progrès ont été marquées par une avancée des droits pour les salariés.

A l'inverse, les périodes de régression commencent par une limitation, une diminution des droits syndicaux et des droits des salariés. C'est d'ailleurs ce qui se passe actuellement dans de nombreux pays européens où les politiques d'austérité sont imposées aux peuples en même temps que la diminution des libertés publiques et des droits sociaux.

C'est pourquoi, au-delà même de la réparation d'une injustice par une loi d'amnistie sociale, les salariés veulent de nouveaux droits pour agir et permettre le progrès social.

C'est donc pour vous, élus au suffrage universel, aussi une question politique. Elle est un indicateur du sens d'une politique, de votre attachement aux libertés publiques, au droit de manifester. Vous êtes élus du peuple, le pouvoir de faire la loi vous appartient. Vous devez exercer la totalité de vos pouvoirs dans le strict respect de la Constitution.

L'Article 34 de la Constitution mentionne explicitement « l'amnistie ». C'est votre pouvoir, votre entière responsabilité, je devrais dire votre devoir. Voudriez-vous délibérément l'ignorer ? Pire encore voudriez-vous laisser tomber en désuétude ce qui est pourtant inscrit dans la Constitution ?

Que l'on ne vienne pas nous conter de vaines fariboles.

L'amnistie prévue dans la Constitution est le rythme normal et le souffle d'une vie démocratique qui englobe à la fois la démocratie politique et la démocratie sociale.

D'ailleurs, la loi proposée, bien modeste au demeurant, quelquefois qualifiée de loi minimale, couvre uniquement le mandat de Sarkozy. Pour répondre à la politique brutale menée conjointement par le MEDEF et le patronat durant ce mandat, les salariés ont été contraints de se défendre.

Les français ont rejeté et condamné cette politique et décidé d'une autre majorité. Ce qui se joue aussi derrière l'amnistie, c'est la condamnation de la politique précédente. Refuser une loi d'amnistie sociale serait donc accepter la politique précédente, renier les thèmes de campagne et alimenter l'idée « ça ne valait pas la peine ».

Voilà ce qui se joue aussi, voilà aussi un des enjeux ! Voudriez-vous, Mesdames et Messieurs les Députés, dévaluer encore davantage la parole politique ?

Au-delà même de tout cela, il y a encore autre chose : c'est l'évolution de nos sociétés. C'est Nicolas Sarkozy qui a rompu avec la loi d'amnistie prévue dans la constitution. Ce n'est pas neutre.

Il n'est pas davantage neutre de constater le caractère toujours plus modeste des lois d'amnistie. Cela doit nous faire réfléchir. Ce n'est plus de la justice mais de la vengeance, de la vengeance de classe dans ce cas précis.

L'ensemble est révélateur de formes d'intolérance, d'une volonté de stigmatiser, d'un retour d'une pensée réactionnaire, voire très archaïque, même sous un vernis de modernité, même en 2013, même de la part de personnes en apparence éduquées.

Cela mérite d'être interrogé.

Pour notre part, fidèles à nos valeurs, à l'esprit des Lumières et aux principes démocratiques, nous vous demandons de voter une loi d'amnistie sociale. Il n'y a pas d'autre solution.

Renvoyer à une commission mixte serait ajouter une faute à une autre faute, la fuite à la capitulation devant le MEDEF, le manque de courage à une politique anti-sociale.

Cette question revêt donc à la fois des aspects humains, syndicaux, sociaux, politiques et idéologiques. Vous avez le choix entre les forces de progrès et de la réaction.

Nous, nous avons choisi notre camp, nous étions aux côtés de nos camarades, nous le sommes aujourd'hui.

ARTICLE PARU DANS L'HUMA DIMANCHE N°79

AU BOULOT

GÉRARD FILOCHE,
INSPECTEUR DU TRAVAIL

Amnistie sociale !

C'est incroyable, les grands médias s'émeuvent de l'amnistie de syndicalistes mais pas des délits patronaux : le MEDEF qui s'indigne contre quelques militants qui ont forcé des portes pour se faire entendre, lui, il détournait 600 millions d'euros dans une caisse noire, révélée en 2007 ! C'étaient des détournements en bande organisée de biens sociaux, une double comptabilité dans les entreprises, un trafic d'influence et de salaires en liquide (versés par le président de l'UNEDIC d'alors, qui était pourtant chargé de veiller aux rentrées de cotisations sociales ! C'était un Cahuzac avant l'heure). Cet argent servait à casser les grèves. De « l'argent sale », avait dit Laurence Parisot, avouant « beaucoup savaient inconsciemment ». Mais eux, ils ne risquent pas de demander l'amnistie, car 6 ans après, ils ne sont toujours pas jugés !

Condamnables, ces patrons ne risquent pas de demander l'amnistie ; 6 ans après, ils ne sont toujours pas jugés !

Si nous avons des congés payés, c'est parce qu'il y a eu des occupations d'entreprises et des séquestrations de patrons ! L'histoire du syndicalisme, ça a été d'abord la lutte pour exister lorsqu'il y avait des massacres contre les ouvriers, depuis le 1er mai 1891 à Fourmies. Si on a une retraite et une Sécu, c'est qu'il en a fallu, des piquets de grève, des échauffourées et les militants ont été plus souvent humiliés, matraqués, licenciés que violents eux-mêmes !

L'UMP réclamait il y a quelques semaines l'amnistie pour les fraudeurs fiscaux ! Il y a 590 milliards d'avoirs français dans les paradis fiscaux, 60 à 80 milliards de fraude fiscale, mais là ils demandent l'amnistie, ils ne les condamnent pas, ils ne reprennent pas l'argent fraudé.
On nous dit : « On n'amnistie pas les syndicalistes aujourd'hui pour que demain les fraudeurs fiscaux ne soient pas non plus amnistiés. » Il n'y a pas symétrie entre ceux qui défendent notre pain et ceux qui le volent. Pas davantage entre ceux qui défendent nos droits et ceux qui les piétinent.
Il n'y a pas d'égalité dans les entreprises, un contrat de travail, c'est un lien de subordination juridique permanent, c'est terrible, c'est difficile de défendre ses droits du travail, son salaire, sa promotion, sa carrière, sa dignité, sa santé, c'est pour ça qu'il y a si peu de syndicalistes, ils sont courageux, ce sont des héros ! Qu'on se souvienne de ceux de Peugeot Sochaux dont il a fallu redresser la carrière parce que, pendant 25 ans, ils avaient subi préjudice, ils étaient moins payés, moins bien traités alors qu'ils défendaient les droits républicains dans l'usine.
Il y a des centaines de milliers de syndicalistes, qui se lèvent tous les matins, sans avoir l'intention de séquestrer leur patron, et puis un beau jour devant l'inhumanité de l'exploitation, la souffrance au travail, le fait d'être virés sans contrôle, sans recours, ils « craquent » ! Eh bien, ce sont des soulèvements nobles, et quelque temps plus tard, on leur rend hommage parce que c'est ainsi que l'histoire sociale avance ! ★

L'agenda revendicatif de mai :

Mardi 21 mai :

- Commission Exécutive de l'UL à 09h00

A l'issue de la CE, nous vous invitons à participer à une action (surprise) pour l'amnistie sociale.

RV à 11h30 mardi 21.05 dans le hall de Franklin.

Nous comptons sur votre présence indispensable.
Il faut être nombreux pour la réussite de cette action.

- Débat « Les dangers de l'ANI » présenté par COEXCO à 14h30

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS PREVUES PAR LA COMMISSION CULTURELLE DE L'UNION DES SYNDICATS CGT DU HAVRE

RELAIS DE FRANKLIN

Vendredi 7 juin 2013

On ne présente plus cette course en relais à 4 coureurs qui se dispute dans le quartier emblématique du quartier de l'Eure.

Convivialité, solidarité, sportivité sont les maitres mots de cette course maintenant mythique !

Nouveauté pour cette 6ème édition : Relais de 5km à 2 marcheurs.

Départ à 19h, 20€ par équipe pour les coureurs, 10€ par équipe pour les marcheurs.

Les bénévoles pour la sécurité du parcours (commissaires) ainsi que pour l'organisation (buvette, barbecue, ravitaillement, inscriptions…) peuvent s'inscrire auprès de reynald à l'adresse mail : relaisfranklin@yahoo.fr

Bulletin d'inscription dans cet hebdo

FETE DE LA MUSIQUE

Vendredi 21 juin 2013

Organisation d'une scène devant Franklin

Dans le cadre de la fête de la musique, la CGT organise la fête de la musique des salariés, syndiqués, amateurs musiciens, chanteurs…La scène est à vous.

Pour organiser nous avons besoin de vous connaître. Nous vous demandons de nous faire parvenir vos coordonnées (démos) à l'adresse mail suivante : cgtlehavre@wanadoo.fr (à l'attention de Thierry LEBALLEUR)

Le 6ème relais de Franklin

BULLETIN D'INSCRIPTION

Inscriptions jusqu'au 5 juin 2013 : 20€ pour l'équipe coureurs, 10€ pour l'équipe marcheurs.

Aucune inscription au-delà de cette date.

Chèque à l'ordre de « CGT Le Havre » et bulletin à retourner à l'adresse suivante : Union des syndicats CGT du Havre, 119 cours de la République 76600 Le Havre

Joindre obligatoirement une photocopie de licence ou de certificat médical de moins d'un an pour les coureurs non-licenciés. Il ne sera délivré aucun dossard sans justification d'une licence ou d'un certificat médical.

Relais course 10 km / Nom de l'équipe :

Cochez la catégorie :	Hommes	Femmes	Mixte

Nom - Prénom relayeur 1 (10 km-4 tours) **Adresse :**	**Année de naissance :**
Nom - Prénom relayeur 2 (7,5 km-3 tours) **Adresse :**	**Année de naissance :**
Nom - Prénom relayeur 3 (5 km-2 tours) **Adresse :**	**Année de naissance :**
Nom - Prénom relayeur 4 (2,5 km-1 tour) **Adresse :**	**Année de naissance :**

Relais marche 5 km / Nom de l'équipe :

Cochez la catégorie :	Hommes	Femmes	Mixte

Nom - Prénom relayeur 1 (5 km-2 tours) **Adresse :**	**Année de naissance :**
Nom - Prénom relayeur 2 (2,5 km-1 tour) **Adresse :**	**Année de naissance :**

Programme Formation Syndicale 2013
Union Locale CGT du Havre

Janvier

du 28 au 01/02 ⇨ Niveau I*

Février

14 et 15 ⇨ Délégué du Personnel

Mars

Du 04 au 05 ⇨ Rédiger un tract/ communication/prise de parole

Avril

11 au 12 ⇨ Feuille de paie – protection sociale

Mai

24 ⇨ Représentativité syndicale / Protocoles Electoraux

Juin

Du 03 au 07 ⇨ ECO- CE **

Du 10 au 14 ⇨ Niveau I*

Septembre

26 au 27 ⇨ Rédiger un tract/ communication/prise de parole

Octobre

07 au 11 ⇨ Niveau 2 (1ère semaine)**

21 et 22 ⇨ Délégué du Personnel

Novembre

Du 04 au 08 ⇨ Formation Formateurs**

18 au 22 ⇨ Niveau 2 (2ème semaine)**

Du 25 au 29 ⇨ Niveau I*

Décembre

Du 02 au 06 ⇨ CHSCT*

16 et 17 ⇨ Feuille de paie – protection sociale

Réunion collectif UL : 14 janvier/29 avril/30 septembre/14 novembre 2013
Réunion collectif départemental (niveau 2) : 5 février
Réunion Collectif Départemental (ECO-CE) : mars 2013

Coût des modules : 40 € par stagiaire repas compris
Coût du Niveau I 100 € par stagiaire repas compris
Le coût n'est pas un frein à la formation des syndiqués, l'UL pourra subvenir au cas par cas si le syndicat ne peut prendre en charge.

*CHSCT – Niveau 1 : stage supplémentaire suivant demandes

** Organisé par L'UD 76

Union des syndicats CGT du Havre - Cercle Franklin
119 cours de la République
76600 le Havre

Secrétariat : du lundi au vendredi
De 9 h à 12 h et 14 h à 17 h

Le Havre, le 14 mai 2013

Réf. : JR-RK/LD140513

MODULE « Représentativité syndicale / protocoles électoraux »

Cher(e) Camarade,

Nous te confirmons que la journée du module cité ci-dessus se déroulera :

Vendredi 24 mai 2013

Lieu : Franklin
Horaire : 9 h 00 – 17 h 00
Repas : Il sera pris en commun le midi

IMPORTANT

En cas d'indisponibilité de dernière minute, merci de nous informer rapidement par mail ou téléphone.

En souhaitant que cette journée soit riche en enseignements et découvertes,

Reçois, Cher(e) Camarade, nos fraternelles salutations.

Pour l'Union des Syndicats CGT du Havre
Les Secrétaires Généraux : RICHER Jacques - KUBECKI Reynald

Union des Syndicats CGT du Havre
Tél. : 02.35.25.39.75 – Fax : 02.35.24.47.03 – E.mail : cgtlehavre@orange.fr

l'hebdo pratic'

Des liens, des infos, des blogs :

La rubrique interactive de l'hebdo !

Déblocage exceptionnel de l'épargne salariale dès cet été :

Une proposition de loi discutée mardi dernier par les députés. Le déblocage portera sur la participation et l'intéressement durant six mois. Les Perco ne sont pas concernés.

http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202720009645-epargne-salariale-le-deblocage-exceptionnel-debutera-cet-ete-560155.php

JOURNEE FESTIVE USR 76

JEUDI 23 MAI 2013 à partir de 8h30 au Centre Loisirs CMCAS

Près Etretat 55 Chemin de Guernesey 76280 BEAUREPAIRE

PARTICIPATION AUX FRAIS : 12€ (ADHERENTS RETRAITES/CONJOINTS)

15€ (ADHERENTS ACTIFS ET NON-ADHERENTS)

BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER AVANT LE 16 MAI 2013

PAR COURRIER : USR CGT 26 AVENUE JEAN RONDEAUX 76108 ROUEN CEDEX

PAR COURRIEL : MASMEJEAN.MN@FREE.FR

NOMBRE DE PARTICIPANTS : REGLEMENT : 12€ X = 15€ X =

NEGOCIATIONS ET SIGNATURES DE PROTOCOLES D'ACCORD

SOCIETE :	**EXA** (14 salariés)
ELECTIONS :	Délégués du Personnel
Date des élections :	03 JUIN 2013
Dépôt des candidatures :	24 MAI 2013 à 12h00
SOCIETE :	**ALUPIC TECHNI-BATI** (28 salariés)
ELECTIONS :	Délégués du Personnel
Date des élections :	31 MAI 2013
Dépôt des candidatures :	21 MAI 2013 à 10h00

Si vous connaissez des salariés (entreprises, famille, amis, etc…) prenez contact avec eux pour les inciter à se syndiquer et à se présenter sur une liste CGT.

T.L.C. Vacances
VOS VACANCES NOTRE PASSION

Bons Plans Eté du 01 mai 2013

ST JEAN DE MONTS "Chenal"	Chalet 4 pers	30-juin au	06-juil	370,00 €	25%	277,50 €
SOUILLAC	Chalet 6 pers	30-juin au	06-juil	520,00 €	25%	390,00 €
NOIRMOUTIER	T2 6 pers	30-juin au	06-juil	645,00 €	25%	483,75 €
SAINT CYPRIEN "Roussillon"	Chalet 6 pers	01-juil au	08-juil	680,00 €	25%	510,00 €
ST AYGULF	Mobil	30-juin au	06-juil	700,00 €	25%	525,00 €
ST AYGULF	Chalet 6 pers	30-juin au	06-juil	750,00 €	30%	525,00 €
MARIGNY BRIZAY	Chalet 6/7 pers	30-juin au	06-juil	450,00 €	25%	337,50 €
ST JEAN DE MONTS "Chenal"	Chalet 4 pers	06-juil au	13-juil	550,00 €	25%	412,50 €
SOUILLAC	Chalet 6 pers	06-juil au	13-juil	750,00 €	20%	600,00 €
NOIRMOUTIER	T2 6 pers	06-juil au	13-juil	890,00 €	20%	712,00 €
SAINT CYPRIEN "Roussillon"	Chalet 6 pers	08-juil au	15-juil	795,00 €	20%	636,00 €
ST AYGULF	Mobil	06-juil au	13-juil	790,00 €	15%	671,50 €
ST AYGULF	Chalet 6 pers	06-juil au	13-juil	1 015,00 €	20%	812,00 €
MARIGNY BRIZAY	Chalet 6/7 pers	06-juil au	13-juil	520,00 €	20%	416,00 €
ST JEAN DE MONTS "Chenal"	Chalet 4 pers	13-juil au	20-juil	590,00 €	15%	501,50 €
SOUILLAC	Chalet 6 pers	13-juil au	20-juil	845,00 €	15%	718,25 €
NOIRMOUTIER	T2 6 pers	13-juil au	20-juil	965,00 €	15%	820,25 €
SAINT CYPRIEN "Roussillon"	Chalet 6 pers	15-juil au	22-juil	840,00 €	15%	714,00 €
ST AYGULF	Mobil	13-juil au	20-juil	1 015,00 €	15%	862,75 €
ST AYGULF	Chalet 6 pers	13-juil au	20-juil	1 370,00 €	20%	1 096,00 €
MARIGNY BRIZAY	Chalet 6/7 pers	13-juil au	20-juil	600,00 €	15%	510,00 €
SOUILLAC	Chalet 6 pers	20-juil au	27-juil	845,00 €	15%	718,25 €
NOIRMOUTIER	T2 6 pers	20-juil au	27-juil	965,00 €	15%	820,25 €
ST AYGULF	Chalet 6 pers	20-juil au	27-juil	1 370,00 €	25%	1 027,50 €
MARIGNY BRIZAY	Chalet 6/7 pers	20-juil au	27-juil	675,00 €	10%	607,50 €
ST VINCENT SUR JARD	Mobil 4/6 pers	20-juil au	27-juil	790,00 €	10%	711,00 €
ST VINCENT SUR JARD	Chalet 6/7 pers	20-juil au	27-juil	910,00 €	10%	819,00 €
SOUILLAC	Chalet 6 pers	27-juil au	03-août	845,00 €	15%	718,25 €
ST AYGULF	Chalet 6 pers	27-juil au	03-août	1 395,00 €	20%	1 116,00 €
MARIGNY BRIZAY	Chalet 6/7 pers	27-juil au	03-août	675,00 €	10%	607,50 €
ST VINCENT SUR JARD	Mobil 4/6 pers	27-juil au	03-août	790,00 €	10%	711,00 €
ST VINCENT SUR JARD	Chalet 6/7 pers	27-juil au	03-août	910,00 €	10%	819,00 €

En cas de réservation en ligne, les promotions sont appliquées sur les confirmations de réservations.

offres non rétro-actives - sous réserve de disponibilité